

PACTE POUR LA TRANSITION

CAPILLON 2020 – Annexes

01/ Commission extra-municipale pour représenter les intérêts de la nature

Pour nous, il faut continuer à développer le Conseil Local du Développement Durable qui sera renouvelé après l'élection municipale. Ce sera l'occasion de redéfinir ses missions et de l'inclure en amont sur les grands projets de la ville et favoriser l'expression en son sein. Le CLDD dispose déjà d'un budget qui est géré par Julie Besco quant à son organisation, elle sera interrogée par le nouvel élu en charge du sujet.

02/ Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables et financer les projets de la commune...

Nous allons identifier les projets qui peuvent relever d'un financement éthique et sensibiliser le personnel ainsi que nos partenaires. Nous avons déjà conventionné avec une association spécialisée pour éviter l'aléa bancaire. Mais la recherche de financement éthique est un objectif.

03/ Mener une politique de sobriété et d'efficacité énergétique...

Nous sommes déjà engagés dans une politique de rénovation du patrimoine de manière durable puisqu'on s'impose les mêmes critères à la rénovation qu'à la construction. En outre, nous sommes déjà engagés dans une politique de mutualisation de véhicules électriques.

04/ Proposer une alimentation bio, locale et équitable

Nous sommes déjà à la première étape mais nous allons travailler dans le cadre du marché restauration notamment sur l'aspect durable des emballages. Quant au bio, nous sommes plus favorable aux cycles courts.

Nous souscrivons en partie aux recommandations de Fait tout mais pas tout fait. Sauf sur la possibilité de passer en liaison chaude avec la création de cuisines dans chaque établissement. Cette proposition ne nous semble pas réalisable. En revanche nous sommes déjà engagés avec notre prestataire dans une recherche soutenue de solutions de lutte sur le gâchis et d'alternatives aux emballages plastiques.

05/ Impulser une démarche collective autour de la problématique des déchets

Nous avons initié le carnaval du tri à Rosny-sous-Bois et nous poursuivrons en ce sens. Néanmoins, il s'agit d'une compétence territoriale aussi, c'est en concertation que nous pourrions y arriver. En outre la gestion des déchets dépend aussi des syndicats dédiés. C'est une spécificité francilienne. Mais nous nous engageons à peser sur les organes dirigeants pour développer une approche durable.

Nous réfléchissons à la mise à disposition d'un local pour créer une structure type Repair Café; développer des actions de prévention.

Dans le cadre du village vertical, le groupement gagnant a proposé l'installation d'une recyclerie. C'est l'un des aspects programmatique qui a retenu notre attention. D'ailleurs, nous serons attentifs à toute proposition de ce type. Toutefois le projet du Village Vertical est loin d'être finalisé.

06/ Développer et préserver les trames vertes, bleues et noires...

Le PLU reprend déjà l'idée d'une trame verte que nous n'avons cessé de développer au cours des modifications successive qu'il a subit. Dans ce dernier, nous avons identifié et protégé les arbres remarquables de la commune et créé les cœurs d'îlots.

Nous n'avons pas de cours d'eau de surface, en revanche, par une approche durable de nos actions, nous cherchons à limiter autant que possible la pollution. Ainsi nous avons 3 ans d'avance sur l'obligation de ne plus utiliser de produits phytosanitaires et nous sommes favorables à la bonne action au bon moment comme, par exemple le salage des rues en cas de neige.

Enfin sur la trame noire, depuis plus de 6 ans, nous avons engagé un plan lumière qui vise en premier lieu à interroger la qualité de notre réseau avec le remplacement du matériel défectueux par une nouvelle génération moins consommatrice d'énergie. Ensuite l'autre aspect essentiel du plan lumière est bien de mieux éclairer en diminuant l'intensité lumineuse là où elle ne sert à rien par exemple ou en travaillant sur le design des éclairages.

07/ Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

Nous nous sommes déjà directement et indirectement engagés dans cette démarche. En montrant l'exemple avec les bâtiments municipaux Mais aussi en ayant voté en faveur de la ZFE. En outre, le PLU et le futur PLUI porteront des valeurs en ce sens. Enfin, et sans être exhaustif, nous avons fait le choix d'un parc nature au plateau d'Avron pour préserver la biodiversité tout en offrant un écrin de nature aux Rosnéens. Quant à la rédaction d'un document de référence, GPGE sous mon impulsion s'est lancé dans la création d'un plan climat /énergie territorial.

08/ Donner la priorité aux mobilités active dans l'espace public

La mobilité est un enjeu fort dans des villes comme Rosny-sous-Bois. Il est tout à fait envisageable de s'engager à l'échelle du territoire sur un politique de création de pistes structurantes en lien avec le conseil départemental qui est le propriétaire et gestionnaire des anciennes routes nationales. Le PLU prévoit déjà la création de local à vélo. En outre nous avons entamé une démarche avec la région pour des garages à vélos à proximité des transports en commun. De plus, nous sommes membres du syndicat vélib. Enfin, nous nous sommes récemment dotés d'un plan vélo qui a vocation à être perfectionné.

Le Plan de mobilité relève de la compétence territoriale. Et il me semble que ma réponse serait plus de niveau 3 que de niveau 0 avec l'obligation déjà présente dans le PLU actuel de créer des locaux vélos.

09/ Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports en commun.

Rosny est une ville qui gère son propre réseau de bus: les Titus. Il s'agit d'irriguer des zones dans lesquelles la RATP ne va pas. Mais nous avons pour ambition de réorganiser les itinéraires pour favoriser le rabattement vers les transports en commun dont le métro 11/RERE et désenclaver certains quartiers.

J'ai largement contribué à faire venir la ligne 11 à Rosny qui accueillera trois stations pour 2023. Nous étions membres du syndicat autolib pour favoriser la suppression de la 2^{ème} ou 3^{ème} voiture. Mais pour nous plus que d'organiser les transports, la vraie solution réside dans la diminution des déplacements. Ainsi, nous faisons tout pour attirer les entreprises et créer de l'emploi sur la commune, parce que si l'emploi est à côté on peut réellement privilégier les circulations douces.

10/ Mettre fin au développement des grandes surfaces

Ainsi que rappelé au point précédent, créer de l'emploi à Rosny est une des pistes pour diminuer les déplacements. Le centre commercial Rosny2 a prévu de s'agrandir pour accueillir 50000 m² de bureaux. De plus, il le fait sur des terrains qui lui appartiennent et où il y avait des parkings. LE projet porte en lui de vraies garanties environnementales qui ont été souligné par la CDAC et la CNAC qui en ont validé le principe.

Toutefois, Rosny est déjà assez doté de grandes surfaces aussi n'est-il pas prévu d'en créer une troisième ce qui serait préjudiciables aux Rosnéens.

Nous sommes tout à fait prêts à étudier voire soutenir des projets alternatifs

11/ Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion de personnes en difficultés

Ce sont les missions du CCAS aujourd'hui et nous sommes en train dans le cadre de notre politique numérique de permettre aux Rosnéens d'avoir accès à un coffre-fort numérique. Enfin, nous poursuivront notre politique de soutien aux associations qui s'engagent dans ce domaine comme Fa Sol ou encore l'école de la 2^{ème} chance...

12/ Politique d'accueil des personnes étrangères.

C'est une compétence de l'Etat. En outre, nous considérons qu'il ne faut pas créer de passerelles différenciées sans quoi cela serait en rupture avec le principe d'égalité républicain. S'il faut accueillir des étrangers, nous le ferons dans le cadre des procédures qui s'appliquent à tous en refusant une approche communautaire.

13/ Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation...

Selon la Constitution, les élections visent à assurer la représentation des habitants dans une échelle donnée la commune en l'occurrence. Multiplier les instances intermédiaires n'est pas souhaitable. Toutefois, outre les procédures de concertation légales, nous avons toujours procédé à une présentation des grands projets sur la ville et le maire s'est systématiquement rendu aux invitations faites par les Rosnéens pour expliquer sa politique. Nous poursuivrons en ce sens.

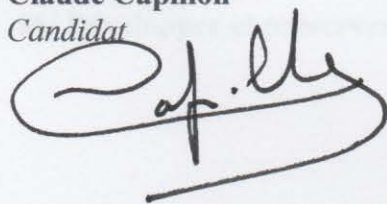
En outre, nous réorganiserons les conseils de quartier pour les dynamiser. Il est proposé de changer la donne des conseils de quartier avec une présidence assurée par un non élu sous tutelle d'un adjoint coordinateur des quartiers en maintenant le budget dédié de 10000€. Toutefois, le modèle reste à construire.

14/ Politique associative

La Maison des Associations a été créée par moi pour assister les associations dans leurs démarches. Le CLVA existe d'ores et déjà mais il faut le dépoussiérer. De manière générale, je viens ainsi que bon nombre de membres de l'équipe du monde associatif et nous sommes convaincus de la nécessité de soutenir les démarches associatives et citoyennes.

Nous sommes favorables à la création et au soutien de tiers lieu tant que cela reste en cohérence avec notre politique générale. Il semble utile de rappeler que Monsieur le Maire a octroyé de manière exceptionnelle une subvention à Rosnycyclette pour aider l'association à aménager les locaux que SSD habitat lui a mis à disposition.

Claude Capillon
Candidat



Olivier Patté
Alternatiba



#01 Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures.

- * ☒ Créer une commission extra-municipale, où siègent des élu-es de la commune et de l'intercommunalité, à parité avec des citoyen-nes, des représentant-es associatif-ves et du secteur marchand, des chercheur-ses et expert-es. Son objectif sera de s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

#02 Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables, et financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.

- * ☒ Adopter un schéma de commande publique responsable (obligation légale lorsque le montant d'achats publics annuels est supérieur à 100 millions, encore faiblement appliquée). Diversifier les financeurs de la commune en sollicitant les acteurs de la finance éthique, et en écartant les banques les plus nocives.
- ☐ Organiser régulièrement des actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire. Financer au moins un projet de la commune par an auprès d'une source de financement éthique.
- ☐ Envisager systématiquement un recours aux financements éthiques pour les projets à impact environnemental et social positif, en intégrant des critères de transparence et d'impact dans les appels à emprunt.

#03 Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

- ☒ Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée (CEP) dans la commune, audit du patrimoine et alimentation à 50% les bâtiments et l'éclairage publics en électricité renouvelable et locale.
- ☐ Mise en place d'un plan de rénovation énergétique visant à réduire de 40% les consommations d'énergie en 2030 et alimentation des bâtiments et de l'éclairage publics à 75% en électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).
- ☐ Mise en place d'un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) dès 2040.

#04 Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

- ☒ Au moins 50% de bio et local et/ou équitable/sous signe de qualité et 1 repas végétarien par semaine (ou alternative végétarienne).
- ☐ Au moins 75% de bio et local et/ou équitable et 2 repas végétariens par semaine (ou alternative végétarienne).
- ☒ Supprimer les barquettes jetables et passer aux bacs inox dans les cantines rosnéennes. Mettre en œuvre des mesures ambitieuses pour suivre et diminuer les déchets dans les cantines (pesées, quantités adaptées à l'appétit, etc).

#05 Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

☒ Accorder l'équivalent de 2% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Permettre aux structures de réemploi de collecter dans les déchetteries, et favoriser la création d'au moins un équipement de réemploi solidaire par la collectivité portant la compétence déchets.

Mettre en place une solution de tri à la source des bio-déchets (obligation légale d'ici 2023).

☒ Accorder l'équivalent de 5% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention. Favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 50 000 habitantes.

Planifier l'évolution des déchetteries pour dédier des espaces aux réemploi et/ou permettre aux citoyen·nes de réutiliser les déchets qui y sont déposés, et contribuer à la mise en réseau des associations de réemploi et de prévention.

☐ Accorder l'équivalent de 10% du budget de gestion des ordures ménagères aux actions de prévention et favoriser la création ou le maintien d'au moins un équipement de réemploi solidaire par bassin de 25 000 habitantes.

#06 Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

☒ Inscrire le 0 artificialisation dans PLUI. Appliquer la législation sur l'éclairage de nuit.

Proscrire totalement les désherbants : y compris pour l'entretien des cimetières et des équipements sportifs.

Conserver les friches et délaissés (niches pour la biodiversité) et proposer des mesures incitatives pour que les particuliers plantent des haies dans leur jardin.

☐ Proposer des incitations financières pour conserver et entretenir des arbres sur les propriétés privées.

Contraindre les bailleurs à conserver leur patrimoine végétal et à planifier de manière séquencée dans le temps, la destruction et la replantation d'arbres et de massifs lors des projets de réhabilitation.

☐ Dans les documents d'urbanisme adopter une clause relative aux nouveaux édifices : prévoir des infructuosités sur les parois pour permettre aux oiseaux de nicher.

Planter des arbres sur les parcelles municipales.

Former les agents des espaces verts et des bâtiments à la préservation de la biodiversité en ville.

#07 Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.

☒ Mettre à jour les documents d'urbanisme du territoire pour y intégrer notamment des critères de densité et de qualité environnementale des constructions et pour réévaluer la pertinence des zones identifiées "à urbaniser".

Accompagner les particuliers et les entreprises de construction vers des solutions durables..

☐ Adopter et diffuser d'ici 2024 un document référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et rénover au moins un bâtiment symbolique selon ces critères durant le mandat.

☐ Adopter et diffuser d'ici 2022 un document de référence pour conditionner la construction et l'exploitation des projets d'aménagement à la réduction des émissions de GES et le maintien de la biodiversité du territoire, et généraliser son utilisation dans les constructions et opérations d'aménagement de la commune.

#08 Donner la priorité aux mobilités actives, marche et vélo, dans l'espace public.

☒ Adopter un Plan vélo-marche ambitieux, financé et concerté avec des objectifs chiffrés (% de part modale, nombre de stationnement, etc.).

Nommer un référent mobilité douce au sein de la municipalité et constituer un service dédié à cette thématique.

Généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h sur la commune et rendre le centre-ville accessible aux cyclistes.

☐ Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre, pour diminuer la part modale de la voiture au profit de celle des transports en commun tout en mettant en place les conditions de son succès : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

☒ A l'échelle du territoire Grand Paris -Grand Est, porter une politique d'itinéraires structurants pour relier Rosny aux espaces verts et Rosny à Paris.

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux fonctionnels et sécurisés dans les immeubles d'habitation et tertiaires.

Proposer une aide financière à l'achat de tout type de vélo pour les rosnéens les plus modestes.

#09 Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

☒ Définir un plan d'optimisation des transports en commun : augmentation de la fréquentation grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire.

Augmenter le budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

☒ Enrichir le système de transports en commun d'une offre nouvelle en site propre : augmentation de la fréquentation, grâce à l'amélioration de l'offre sur le réseau, l'intermodalité et la tarification sociale et solidaire, et augmentation du budget des transports en commun par habitant·e chaque année.

☐ Définir un plan de renforcement des transports en commun pour doubler la part modale des transports en commun en 5 ans et doubler le budget transports en commun par habitant·e sur la même période.

#10 Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

☒ Soutenir des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement etc.) pour relocaliser les circuits de distribution.

☐ Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant·es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.

☐ En cas de suréquipement avéré, élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles.

#11 Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.

☒ Assurer l'accueil inconditionnel pour toutes et tous dans les structures gérées par la commune.

☐ Assurer l'accueil des publics vulnérables et aux besoins particuliers, au travers d'un service de domiciliation dans les CCAS (centre communal d'action sociale), avec une ligne dédiée dans le budget de la mairie.

☐ Mettre en place de coffres forts numériques confidentiels. Créer des espaces dédiés à l'accompagnement des personnes sans domicile stable. Soutenir les associations locales actives auprès de ces personnes.

#12 Créer des dispositifs publics de 1^{er} accueil, en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.

☐ Mettre en place un point d'accueil et un livret d'accueil permettant de mettre en lien les acteurs de l'accueil sur le territoire.

Assurer l'accès aux droits et aux dispositifs d'accueil et d'accompagnement à toutes les personnes migrantes de façon inconditionnelle.

Ne pas criminaliser ou empêcher les citoyen·nes de venir en aide aux personnes migrantes.

☐ Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA).

Assurer un service de domiciliation efficace (CCAS, SPADA, ou autres) afin de permettre aux personnes migrantes d'avoir accès à leur droit et notamment à l'AME.

☐ Créer des Maisons des migrantes associant collectivités, associations et professionnel·les juridiques, linguistiques et formés à la médiation culturelle, pour accompagner individuellement les démarches de demande d'asile ou autres (titre de séjour, accès aux droits...).

Encourager les citoyen·nes de la commune à être solidaires envers les personnes migrantes.

#13 Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

☒ Renforcer la transparence et la communication autour des données, et des travaux du conseil municipal. Garantir lors des séances des conseils municipaux un temps de prise de parole des habitantes.

Organiser des sessions de formations collectives élu·es-agent·es-habitant·es à d'autres modalités de gouvernance partagée, de prise de décision et de méthodes de dialogue.

Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants.

☐ Mettre en place au moins un dispositif de co-construction des politiques locales engageant pour réfléchir et travailler ensemble sur les projets de la commune.

☐ Mise en place d'une constituante communale : redéfinition des règles de fonctionnement pour que les décisions communales soient désormais le fait des habitantes associés aux élu·es.

Développer des commissions extra-municipales associant les habitantes à toutes les décisions.

#14 Co-construire une politique locale volontariste soutenant les initiatives associatives et citoyennes du territoire. Garantir leur accessibilité, reconnaître et protéger leur rôle critique.

☒ Création d'un Comité Local pour la Vie Associative (CLVA).

Favoriser la collaboration entre initiatives citoyennes et associatives du territoire (mise à disposition d'un lieu et d'autres ressources).

☒ Co-production d'une Charte des Engagements Réciproques, signée par la collectivité et une majorité représentative des associations du territoire (orientations, grands principes, responsabilités partagées).

Développer un partenariat avec une ou plusieurs initiatives de tiers-lieux associatifs ou citoyens sur le territoire (soutien financier, technique ou mise à disposition d'un lieu adapté).

☐ Affectation de moyens matériels, humains et financiers de manière ouverte et transparente par la municipalité pour faire vivre les cadres et processus définis dans la Charte.

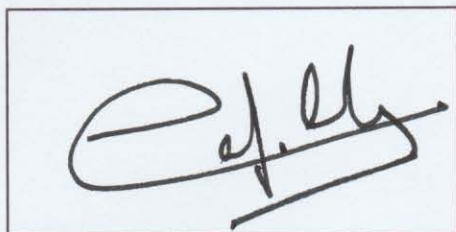
Participer ou créer un programme de soutien à la création et au développement de tiers-lieux associatifs ou citoyens (sur un modèle d'Appel à Manifestations d'Intérêt).

**Le, la candidat.e aux élections municipales 2020
de Rosny-sous-Bois**

Nom CAPILLON Prénom clauDe
Nom de la liste CAPILLON 2020
Appartenance politique URAM

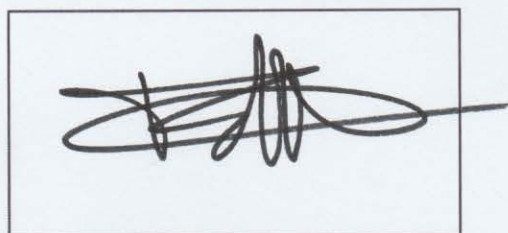
À Rosny-sous-Bois, le 6 Mars 2020

Signature

**Le, la représentant.e de l'association Alternatiba Rosny**

Nom PATTE Prénom divier
À Rosny-sous-Bois, le 16/03/2020

Signature

**ALTERNATIBA**
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
& SOLIDARITÉS
Rosny